

## COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL, LOT et TRUYERE

### Arrêté de mise à jour n°2024-AU-008

OBJET : Arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bozouls

#### **Le Président de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère**

-VU le code l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18

-VU l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, dont la prise de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, carte communale ou document d'urbanisme en tenant lieu ;

-VU l'arrêté préfectoral n°12-2023-11-24-00005 du 24 novembre 2023 approuvant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Aveyron sur les communes de Bozouls, Espalion, La Loubière, Montrozier, Saint Côme d'Olt, membres de la communauté ;

-VU la cartographie du classement sonore annexée à l'arrêté préfectoral ;

#### **- A R R E T E -**

**Article 1** - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bozouls est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été ajoutés aux annexes du PLU de la commune de Bozouls l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2023 avec la carte associée.

**Article 2** - Les documents mis à jour sont tenus à disposition du public au siège de la communauté de communes et dans les communes membres concernées et l'ensemble des éléments sont accessibles sur le site <https://www.aveyron.gouv.fr/>

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché au siège de la communauté de communes et dans les communes membres concernées pendant un mois et adressé à Monsieur le Préfet.

Fait à Espalion , le 28 février 2024

Le Président de la communauté de communes,  
Nicolas BESSIÈRE

